

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2023-054**SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

*Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Eric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Marc NARDI

## **Attributions des subventions 2023 aux associations sportives**

Comme chaque année, la Ville de Chinon a examiné avec attention les demandes de subventions aux associations sportives 2023.

19 associations sportives Chinonaises ont déposés un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2023. Une suite favorable est donnée à chaque demande.

Les propositions de subventions aux associations sportives faites par la Commission vie sportive du 19 avril 2023 sont présentées dans le tableau ci-joint. Deux associations font l'objet d'un examen particulier : le Club Nautique Chinonais et Le Chinon Plongée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :*

- **SE PRONONCE** sur le tableau des subventions à attribuer aux associations sportives, au titre de l'année 2023 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.